

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 DECEMBRE 2025

Les conseillers municipaux, légalement convoqués le 15 décembre 2025, se sont réunis ce jour à 20 h 30 sous la présidence de M. GAUTHIER Damien, Maire.

Présents : Mrs TURCIN François, SAVARY Olivier, SODOYER Philippe, RATTE Xavier (adjoints), Mmes SEGAULT Sylvie, DA SILVA PINHO Lucia, MM. DI-BLAS Bruno, LAROCHE Pierrick, ZAROS Bruno.

Absents représentés : M. VILLEDIEU Yannick (pouvoir donné à M. LAROCHE Pierrick) ; M. NOLET Luc (pouvoir donné à M. DI-BLAS Bruno) ; Mme SEGUINOT Emilie (pouvoir donné à Mme SEGAULT Sylvie).

Secrétaire de séance : M. RATTE Xavier

Le quorum étant réuni, la séance peut avoir lieu.

Le compte rendu de la séance du 8 octobre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire dresse la liste des délibérations prises lors de la dernière réunion du Conseil Municipal :

délibération n° 2025-24/08.10-01 : autorisation de recrutement d'un (e) vacataire

délibération n° 2025-25/08.10-02 : SDEY - éclairage public rue des Maisons Rouges

délibération n° 2025-26/08.10-03 : virement de crédits

délibération n° 2025-27/08.10-04 : modification d'un rampant d'un plateau surélevé

délibération n° 2025-28/08.10-05 : location de matériel et mise à disposition de personnel aux communes de la 3CVT

Point n° 1 - Virement de crédits

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'une régularisation de la cotisation pour l'assurance du personnel et de la hausse des cotisations, les crédits ne sont pas suffisants au chapitre 012 (charges de personnel) pour pouvoir régler les charges du 4^{ème} trimestre 2025. Interrogé par M. DI-BLAS Bruno quant à la possibilité d'avoir un compte de dépenses imprévues, le Maire précise que cette possibilité a été abrogée depuis le passage de la comptabilité à la nomenclature M57. Il complète cette information en indiquant que le chapitre des dépenses de personnel est exclu de la fongibilité des crédits (possibilité d'effectuer des virements de crédits sans décision modificative).

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le virement de crédits suivants :

Compte 615228 (entretien de bâtiments) :	- 6 500,00 €
Compte 6453 (cotisations aux caisses de retraite) :	+ 3 500,00 €
Compte 6455 (cotisation pour assurance du personnel) :	+ 3 000,00 €

arrivée de M. SODOYER Philippe

Point n° 2 - Acquisition de parcelles rue des Maisons Rouges

Le Maire rappelle que des extensions de réseaux ont été réalisées rue des Maisons Rouges. Il précise que ceux-ci sont pour partie implantés sur des propriétés privées cadastrées section AB à savoir : AB 147 (109 m²) ; AB 152 (10 m²) ; AB 155 (10 m²) ; AB 158 (10 m²) ; AB 161 (11 m²).

Afin de régulariser la situation, le Maire propose que la commune se porte acquéreur de ces parcelles au prix de 13 € le m².

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition du Maire. Ils le chargent de toutes les suites utiles à donner à cette décision et à signer toutes les pièces qui en découlent.

Point n° 3 - Abandon du projet de gîte dans la maison du 3 rue de Bourgogne et autorisation au Maire de faire réaliser des estimations par des agences immobilières

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'historique de cette maison : elle a été acquise pour la somme de 140 000 € avec un financement prévisionnel de 32 500 € (subvention du Conseil Général) + 50 000 € (emprunt) + 67 500 € (fonds propres). Finalement, la subvention n'a été que de 31 000 € et un emprunt a été contracté pour 140 000 € sur 15 ans au taux de 3,88 %. En mai 2022, un cabinet d'architectes a été retenu pour produire une étude de faisabilité d'un gîte rural dans cette maison pour 7 800 €. L'étude remise a conclu à des travaux nécessaires pour 480 000 € HT. Le Maire propose d'acter l'abandon du projet de gîte et d'étudier la possibilité de mettre cette maison en vente. Pour ce faire, il sollicite l'autorisation de prendre contact avec des agences immobilières pour faire réaliser une estimation.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal abandonnent à l'unanimité le projet de gîte et autorisent le Maire à solliciter des agences immobilières pour estimer la maison avant une éventuelle mise en vente.

Point n° 4 - Commission voirie

M. TURCIN François présente deux devis obtenus suite à la dernière réunion du Conseil Municipal :

- devis BARBIER pour un enduit vers la station de pompage (1 980,00 €)
- devis BARBIER pour un aménagement de l'aire à marc (6 840,00 €)

Le 1^{er} devis est adopté à l'unanimité. Le second devis appelle de plus amples explications : il s'agit d'aménager la parcelle qui sert de parking aux camions qui récupèrent le marc. Il y a un terrassement depuis la partie haute de la plateforme et l'entrée du chemin de l'Ardillet sera reformée avec un décaissement sur 50 cm suivi d'un empierrement. M. TURCIN François souhaite que soit établie une participation des agriculteurs qui utilisent l'aire à marc. M. LAROCHE Pierrick estime à 15 le nombre d'utilisateurs, la liste pouvant être sollicitée auprès de la Distillerie du Beaujolais. M. SAVARY Olivier est favorable à une participation fixée en fonction de la surface du domaine utilisateur. M. DI-BLAS Bruno aimerait qu'en amont un courrier soit adressé aux utilisateurs pour recueillir leur avis. Il n'est pas donné suite à ce devis dans l'immédiat, un ajustement sera demandé pour la plateforme de vidange.

M. TURCIN François souhaite qu'une réflexion soit menée pour réduire la vitesse trop souvent excessive dans le village. Ce sujet a été évoqué lors d'une commission voirie et la possibilité de limiter la vitesse à 30 km/h dans tout le village malgré la crainte que la majorité des contrevenants soient des habitants du village. Il propose de réaliser un test entre membres du Conseil Municipal pour mieux évaluer les vitesses.

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par un habitant de la rue du Stade au sujet de la vitesse excessive et qui demande des actions rapides.

Mme SÉGAULT Sylvie évoque les feux intelligents comportementaux qui imposent un arrêt si la vitesse est excessive. M. TURCIN François fera des demandes de devis avec une option panneaux solaires. Il va également demander au Département s'il est possible d'obtenir des boîtiers de mesure.

Questions et informations diverses

1 - le Maire donne lecture d'un message de remerciements pour les travaux de reprise d'un trottoir affaissé route de Chablis et d'un courrier pour les travaux autour de l'église. Concernant ces derniers, la facture a été placée en instance dans l'attente de la reprise du béton désactivé dont le résultat ne donne pas entière satisfaction.

2 - le Maire alerte sur un démarchage abusif à domicile actuellement en cours sur la commune.

3 - le Maire donne lecture d'un courrier du Comité de Saint Vincent demandant l'autorisation d'utilisation du domaine public pour l'installation de la rotonde sur le petit terrain avant le terrain de football. Le Comité demande s'il est possible d'entamer les travaux de terrassement. Les membres du Conseil Municipal sont favorables sur le principe. M. TURCIN François souhaite que soit pour le futur étudiée l'implantation d'aménagements sportifs amovibles pour le développement de l'espace jeunes. M. DI-BLAS Bruno souhaite que la plateforme soit sécurisée pour interdire notamment l'installation de gens du voyage.

M. LAROCHE Pierrick évoque un devis d'environ 20 000 € dont la moitié correspondrait à des frais de transport, coût qui pourrait être pris en charge directement par les agriculteurs/viticulteurs du village. Il y aurait donc un reste à charge de 10 000 € et une participation de la commune à hauteur de 30 % est espéré. Les membres du Conseil Municipal, dans

l'attente d'éclaircissements quant aux travaux envisagés et notamment la hauteur de la plateforme par rapport à la route, émettent un avis favorable quant à la participation de la commune.

4 - M. LAROCHE Pierrick se fait l'écho d'habitants de la rue des Plantes qui se plaignent de véhicules ventouses gênants.

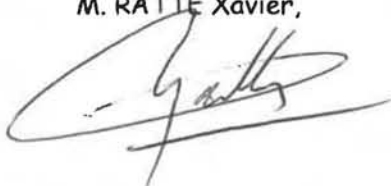
5 - Mme SEGALT Sylvie se félicite de la fresque sur la façade du magasin Proximarché et demande s'il serait possible d'envisager un embellissement similaire sur le château d'eau. M. TURCIN François accueille cette proposition positivement tout en indiquant que le bâtiment est haut et que les contraintes ne sont pas les mêmes. De plus, il précise que lors de derniers travaux de toiture, contacter les opérateurs dont les antennes sont présentes sur le château d'eau pour une coupure a été fastidieux.

6 - M. TURCIN François évoque l'aménagement des trottoirs Grande Rue : ils sont envisagés dans le courant du 1^{er} trimestre 2026. En effet, l'entreprise n'a pas souhaité débiter les travaux sans certitude de pouvoir avoir accès aux centrales à bitume. L'emplacement des bacs à fleurs reste à déterminer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.

Le secrétaire de séance,

M. RATTE Xavier,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'X. Ratte', written over a horizontal line.

Le Maire,

M. GAUTHIER Damien,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Gauthier', written over a horizontal line.